

COMMUNE DE STORCKENSOHN

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de THANN

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 03 avril 2023 – 19h30 heures

Présents : MM. KARCHER Jacques, LERCH Michaël, OTT Martial, SIMON Manuela, VERGER Christelle

Absents excusés, ayant donné procuration :

- Monsieur SCHNEIDER Arthur à Monsieur OTT Martial
- Monsieur STUDER Jean-Luc à Madame VERGER Christelle
- Madame DAUVERGNE Nathalie à Madame SIMON Manuela
- Madame THUILLIER Christelle à Monsieur KARCHER Jacques.

Absent non excusé : néant

Ordre du jour

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la séance du 06 mars 2023
- 3) Approbation du Compte de Gestion ex. 2022 BP/BFO
- 4) Approbation du Compte Administratif ex. 2022 BP/BFO
- 5) Affectation des résultats de l'exercice 2022 BP/BFO
- 6) Fixation des taux d'imposition 2023
- 7) Budgets Primitifs 2023 BP/BFO
- 8) Divers

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Monsieur **OTT Martial** comme secrétaire de séance.

2) Approbation du procès-verbal de la réunion du 06 mars 2023

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 06 mars 2023, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

3) Approbation du Compte de Gestion ex. 2022 BP/BFO

COMPTES DE GESTION 2022

Le Maire présente au Conseil Municipal les comptes de gestion 2022.

Il est proposé que le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Jacques KARCHER, Maire,

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- après avoir entendu et adopté les comptes administratifs de l'exercice 2022 ;

- après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis, a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- Statuant sur l'exercice des budgets de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3- Statuant sur la compatibilité des valeurs inactives ;

➤ DÉCLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 par le Trésorier n'appellent ni observation ni réserve de sa part et correspondent au centime près, en dépenses et en recettes, aux comptes de l'ordonnateur.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 068022

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC GUEBWILLER

ETABLISSEMENT : STORCKENSOHN -
ETAT : II-2

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

18700 - STORCKENSOHN -

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	4 302,18		52 980,33		57 282,51
Fonctionnement	68 882,31		73 279,48		142 161,79
TOTAL I	73 184,49		126 259,81		199 444,30
II - Budgets des services à caractère administratif 18719-STORCKENSOHN FORET					
Investissement	-620,00		-11 390,40		-12 010,40
Fonctionnement	141 890,38	620,00	-79 083,85		62 186,53
Sous-Total	141 270,38	620,00	-90 474,25		50 176,13
TOTAL II	141 270,38	620,00	-90 474,25		50 176,13
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	214 454,87	620,00	35 785,56		249 620,43

4) Approbation du Compte Administratif ex. 2022 BP/BFO

COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Le Conseil Municipal, réunit sous la Présidence de Jacques KARCHER – Maire, délibérant sur les comptes administratifs 2022 dressés par Jacques KARCHER, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et avoir recueilli les explications techniques nécessaires, donne acte au Maire de la présentation des comptes administratifs, lesquels se résument comme suit :

BUDGET ANNEXE		Résultat cumulé 31/12/2021	Résultat exercice 2022	Résultat cumulé 31/12/2022
BUDGET FORET	Fonctionnement	141 890,38	- 79 703,85	62 186,53
	Investissement	-620,00	- 11 390,40	- 12 010,40
	Résultat	141 270,38	- 91 094,25	50 176,13

BUDGET GENERAL	Fonctionnement	68 882,31	73 279,48	142 161,79
	Investissement	4 302,18	52 980,33	57 282,51
	Résultat avant RAR	73 184,49	126 259,81	199 444,30

TOTAL 2 BUDGETS		214 454,87	35 165,56	249 620,43
------------------------	--	-------------------	------------------	-------------------

Le Maire quitte la salle et ne participe pas au débat, ni au vote.

Sous la Présidence de Christelle VERGER, le Conseil Municipal,

APPROUVE les comptes administratifs 2022 – Budget Général et Budget Forêt.

5) Affectation des résultats de l'exercice 2022 BP/BFO

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2022 DU BUDGET GENERAL

Le Maire expose que l'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit une procédure d'affectation du résultat en réserves. Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement fait l'objet d'une exécution budgétaire après le vote du Compte Administratif.

Le résultat de la section de fonctionnement apparaissant au Compte Administratif, sur lequel porte la décision d'affectation, est un résultat cumulé correspondant à la somme du résultat de l'exercice, augmenté du résultat de l'exercice antérieur reporté à la section de fonctionnement du même exercice.

Pour 2022, le résultat cumulé de la section d'investissement fait apparaître un excédent de 57 282,51€

Pour 2022, le résultat cumulé de la section de fonctionnement est excédentaire de 142 161,79€

Le Maire propose d'affecter les résultats 2022 du Budget Principal comme suit :

- Excédent d'investissement reporté au (001) pour un montant de : 57 282,51€
- Excédent de fonctionnement reporté au (002) pour un montant de : 142 161,79€

La reprise de ce résultat s'effectuera au budget primitif 2023.

- Le Conseil Municipal,
APPROUVE l'affectation des résultats 2022 du Budget Général en fonctionnement et en investissement comme indiqué ci-dessus.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2022 DU BUDGET FORET

Le Maire expose que l'instruction budgétaire et comptable M4 prévoit une procédure d'affectation du résultat en réserves. Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement fait l'objet d'une exécution budgétaire après le vote du Compte Administratif.

Le résultat de la section de fonctionnement apparaissant au Compte Administratif, sur lequel porte la décision d'affectation, est un résultat cumulé correspondant à la somme du résultat de l'exercice, augmenté du résultat de l'exercice antérieur reporté à la section de fonctionnement du même exercice.

Pour 2022, le résultat cumulé de la section d'investissement fait apparaître un déficit de 12 010,40€
Pour 2022, le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget Régie est excédentaire de 62 186,53€

Le Maire propose d'affecter les résultats 2022 du Budget Forêt comme suit :

- Déficit d'investissement reporté au (001) pour un montant de : 12 010,40€
- Excédent de fonctionnement affecté au 1068 pour un montant de : 12 010,40€
- Solde de l'excédent de fonctionnement au (002) pour un montant de : 50 176,13€

La reprise de ce résultat s'effectuera au budget primitif 2023.

- Le Conseil Municipal,
APPROUVE l'affectation des résultats 2022 du Budget Régie en fonctionnement et en investissement comme indiqué ci-dessus.

6) Fixation des taux d'imposition 2023

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la fixation des taux d'imposition pour 2023. Le produit des taxes, avec la seule variation des bases d'imposition se chiffre à 70 983 euros. Après discussion, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux, à savoir :

ressources fiscales	base d'imposition prévionnelle	taux 2023	produits prévus
taxe d'habitation RS	17 243 €	9,89	1 705 €
taxe foncière batie	214 100 €	25,34	54 249 €
taxe foncière non batie	14 000 €	107,32	15 024 €
total			70 978 €

Le Conseil Municipal décide de voter les taux tels qu'ils sont présentés ci-dessus.

7) Budgets Primitifs 2023 BP/BFO

EXAMEN DU VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2023

Le Maire rappelle que les orientations budgétaires ont été validées lors de la séance du 7 mars 2023. Il présente au Conseil Municipal les projets de budgets primitifs pour l'exercice 2023 sur la base des données chiffrées étudiées lors de l'adoption des comptes administratifs.

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget Général	333 238.79€	333 238.79€	165 508.70€	165 508.70€
Budget Forêt	107 026.13€	107 026.13€	46 524.53€	46 524.53€
Total 2 budgets	440 264.92€		212 033.23€	

- Le Conseil Municipal,
APPROUVE, tant en fonctionnement qu'en investissement, les propositions du Maire
et ADOPTE les 2 budgets primitifs 2023, Général et Forêt.

8) Divers

Info Urbanisme

- Certificat d'Urbanisme – SAS ONE – GAZON VERT au Rouge Gazon
Parcelles 82 et 85
- Certificat d'Urbanisme – Maître PILET – KUTTELMATT
Parcelles 3 et 9 - SCHUEBETZER – BOTT

Chemin d'accès DIEMUNSCH

Chemin d'accès en très mauvais état. Comme c'est un chemin communal, environ 50 mètres :
Réfection du chemin avec canalisation de l'eau, travail qui reviendrait à environ 1 000 euros.

Rappel

Grands anniversaires 2023

20 mai 2023 – 80 ans de Monsieur KRAGEN Joseph

Jacques KARCHER, Christelle VERGER

30 juin 2023 – 90 ans de Madame STUDER Jeanne

A 18h : Jacques KARCHER, Christelle VERGER, SIMON Manuela et STUDER Jean-Luc.

15 novembre 2023 – 95 ans de Madame BLUNTZER Stéphanie

Jacques KARCHER, SIMON Manuela

La séance a été levée à 21 heures 37 minutes.